ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Chute des effectifs scolaires et fermetures de classes en Charente

Question écrite n° 5311

Texte de la question

Mme Caroline Colombier alerte Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la chute conséquente du nombre d'élèves dans les établissements scolaires charentais et les fermetures de classes et d'écoles que cette dernière entraîne. Les effectifs ne cessent de diminuer dans le département de la Charente, atteignant à la rentrée 2024, 24 298 élèves dans le 1er degré, soit un effondrement de plus 4 000 élèves, et 12 755 élèves dans le 2nd degré soit une chute de plus de 1 000 élèves en 10 ans. À cet effet, les projections des services départementaux de l'éducation nationale sont particulièrement inquiétantes pour les années à venir, avec en 2027 la possibilité de voir 11 collèges charentais avec un effectif inférieur à 250 élèves et 4 avec un effectif inférieur à 100 élèves. Depuis 2010, le département de la Charente a vu près d'une centaine de ses écoles fermer et des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) disparaître, eux qui faisaient pourtant la force du maillage scolaire et permettaient à chaque commune de faire vivre son école, ses commerces et ses services publics. Ces fermetures de classes et d'écoles à répétition plongent les habitants, les parents d'élèves et les élus du territoire dans le plus grand désarroi, d'autant qu'en 2019 le Président de la République Emmanuel Macron avait annoncé qu'aucune école ne fermerait sans l'aval du maire de la commune. Aussi, au regard de cette situation particulièrement alarmante, elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre afin d'éviter les fermetures de classes et de maintenir un maillage territorial suffisant pour assurer un enseignement de qualité et de proximité à destination des élèves en milieu rural.

Données clés

Auteur : Mme Caroline Colombier
Circonscription : Charente (3e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5311
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 mars 2025, page 1967